

**DERNIER APPEL À CANDIDATURES  
ET  
VOTATION SUR LA MODALITÉ DE LA PRIMAIRE CITOYENNE  
LISTE AUX EUROPÉENNES : DÉCIDONS-NOUS MÊMES !**

**Appel à chacune et chacun !**

**Votation en cours du 23 au 24 avril !**

**Informez-vous et votez svp !**

**Plan pour compléter notre liste aux Européennes 2019**

## **RESUMÉ**

- Le CA de Decidemos lance une votation sur un plan à exécuter très vite en vue de compléter la liste et la déposer avant le 3 mai, pour les élections européennes de mai 2019.

- Un dispositif spécial est proposé pour l'élection primaire. On distingue, en gros, un **groupe A** (candidatures déclarées au 23 avril) concourant dans une élection primaire, et un **groupe B** – personnes allant délibérément vers des places non-éligibles, mais fournissant quand même un dossier pour boucler une liste complète - donnant lieu à un tirage au sort pour l'ordonnance entre ces candidats du **groupe B**.

- La votation au sujet du plan est annoncée sur la plateforme. Elle est ouverte de **mardi 23 avril à 13h00 jusqu'au mercredi 24 avril à 13h00**.

- Il faut des dossiers de candidates et candidats ! Il en faut des dizaines. On peut les avoir si toutes et tous nous envisageons d'être candidat(e). En participant au groupe B, on se met en position non-éligible ; ça permet à la liste d'exister aux élections.

## **II. PLAN PROPOSÉ**

- Dès à présent, nous appelons un maximum de personnes à être candidat(e)s et s'inscrire sur la plateforme. Il faut 40 femmes et 40 hommes, voire de préférence 50 femmes et 50 hommes pour faire face à d'éventuels défauts de dossiers.

- **Mercredi 24 avril à 13h00** : réunion téléphonique du CA de Decidemos. Lecture du résultat de la votation au sujet du présent plan.

- Si les membres de Decidemos approuvent le plan, alors les cofondateurs de Decidemos continuent à exécuter le plan (dans ce qui suit nous supposons que c'est bien le cas).

- **Mercredi 24 avril à 13h00** : on relève la liste de toutes les candidatures reçues sur la plateforme. Elles constituent le **Groupe A** qui va donner lieu à l'élection primaire citoyenne (ce sont 21 candidatures actées au 22 avril mais quelques autres peuvent s'exprimer **encore jusqu'au 24 avril à 12h00**)

- **Mercredi 24 avril à 15h00** : ouverture de l'élection primaire citoyenne portant sur les candidat(e)s du **Groupe A**.

- **Jedi 25 avril à 13h00** : fin de l'élection primaire ; on a donc la tête de liste ; on vérifie que toutes les pièces nécessaires pour cette tête de liste sont disponibles ou peuvent l'être avec certitude et si ce n'est pas le cas on prend la personne suivante ; s'il y a des ex-aequo, des tirages au sort sont effectués immédiatement ; on classe les noms en alternance femme-homme ; donc, si par exemple il y a 21 candidatures dont 6 femmes (comme c'est le cas au 22 avril) les 12 premiers alternent femmes et hommes puis il y a 9 hommes entre lesquels on intercale 9 places pour 9 femmes (voir plus loin)

- **Jeudi 25 avril à 18h00** : on diffuse le nom de la tête de liste à tous les membres et sur FB de DNM et sur le site de DNM et sur la plateforme etc... Comme cela les candidat(e)s peuvent finir de remplir leur déclaration de candidature ; en effet, ce nom de tête de liste doit figurer dans la déclaration en partie 4 ainsi qu'en manuscrit en bas de la déclaration.

- **A partir de jeudi soir et le plus vite possible, les candidat(e)s font parvenir leur dossier complet à Decidemos 10 rue Jean-Baptiste-Say 75009 PARIS soit en y allant physiquement, soit par courrier recommandé ou normal, etc...**

- **Jeudi 24 avril à 19h30** : réunion physique du CA Decidemos, rue Say ; on assemble un maximum de dossiers ;

- **Vendredi 25 avril à 19h30** : réunion physique du CA Decidemos, rue Say ; on continue à assembler un maximum de dossiers ;

- **Samedi 27 avril et dimanche 28 avril** : on continue ces recueils de candidature rue Jean-Baptiste Say. Les coordonnées de plusieurs personnes du CA résidant à Paris et présentes ce week-end seront données aux candidat(e)s pour qu'elles et ils puissent remettre leur dossier durant le week-end à tout moment.

- **Lundi 29 avril à 19h30** : réunion physique du CA Decidemos, rue Say ; on continue à assembler un maximum de dossiers ; et peut-être que c'est complet !

- **Lundi 29 avril à 21h**, on prend tous les dossiers de candidature complets parvenus **jusqu'au 29 avril à 19h30** ; on sépare les dossiers de candidates et de candidats ; on tire au sort le classement des femmes et le classement des hommes ; puis on les dispose dans la liste en complément des 21 noms déjà classés. (Sauf au cas où les 21 dossiers reçus pour le groupe A ne sont pas complets et dans ce cas évidemment cela fait d'autres places à remplir par le tirage au sort.)

- **Mardi 30 avril : dépôt de la liste au ministère de l'intérieur. Un RdV aura été pris auparavant comme cela peut se faire. On y va avec un certain nombre de dossiers supplémentaires de candidats pour faire face à d'éventuels rejets. Peut-être que le dépôt est accepté.**

- ... et sinon le mardi 30 avril au soir puis 1er mai : on rectifie, on recomplete s'il y a eu des rejets

- **Le 2 mai et le 3 mai si nécessaire**, on retourne au ministère de l'intérieur et on redépose la liste.

### **III. AUTRE POINT A VOTER**

La première décision adoptée lors de la première AG de Decidemos dès sa création en septembre 2018 est l'interdiction pour les co-fondateurs et co-administrateurs de se présenter comme candidats aux européennes 2019. Ceci afin de témoigner qu'ils ne cherchent pas à se placer et à éviter tout conflit d'intérêts, mais sont entièrement au service de Decidemos.

Ici, comme on n'a pas encore les dossiers complets en nombre suffisant, il est proposé que les 4 cofondateurs préparent leur dossier de candidature afin qu'ils soient utilisés si nécessaire uniquement et exclusivement pour compléter à 79 le nombre de dossiers ; ce sont uniquement des dossiers en secours et qui feront partie du groupe B.

Les membres de Decidemos sont appelés à se prononcer sur ce point.

### III/. CONTENU DU DOSSIER DE CANDIDATURE

#### **Contenu du dossier**

Les instructions détaillées sont disponibles sur la plateforme [vote.decidemos.com](http://vote.decidemos.com) avec le lien suivant.

Voici un résumé de ce contenu ; c'est très simple :

#### **1/ Obtention de justificatif de condition d'électeur de nationalité française :**

Pour ceux qui sont inscrits sur une liste électorale : Attestation d'inscription sur la liste électorale délivrée par le maire de la commune d'inscription + Scan de la carte nationale d'identité ou du passeport

**OU**

Pour ceux qui ne sont pas inscrits sur une liste électorale (seulement pour ceux-ci) : Extrait du casier judiciaire + Scan de la carte nationale d'identité **ou** du passeport **ou** du certificat de nationalité française (CNF)

**2/ Déclaration de candidature** comportant en fin de déclaration une phrase à écrire à la main et à signer, de la main de la candidate ou du candidat. Cette déclaration contient deux fois la mention des nom-prénom de la tête de liste : une fois dans la partie 4 et une fois dans la phrase finale manuscrite.

- L'attestation d'inscription sur liste électorale s'obtient généralement sur place, à la mairie du lieu où l'on est inscrit(e). Il faut fournir dans le dossier **un original** donc on ne peut pas scanner et envoyer à Decidemos ; il faut l'apporter ou le poster, de même que la Déclaration de candidature.
- L'extrait de casier judiciaire s'obtient facilement par internet (souvent en quelques minutes) : **<https://casier-judiciaire.justice.gouv.fr/pages/accueil.xhtml>**

Pour vous faire conseiller dans la constitution du dossier joignez [christelle.leclercq@lilo.org](mailto:christelle.leclercq@lilo.org) (Joignable en soirée au **06 23 12 22 87** ; durant les horaires de travail, contacter uniquement par SMS, merci !)

Proposé et signé par : Nicolas Bériot, membre du Comité d'Administration de Decidemos